



ÉCOLE DE LA PETITE-GARE

HUITIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019

JEUDI 23 MAI 2019

À la 8^e séance régulière du conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare tenue le 23 mai 2019 à 19 h au 650, boulevard de Palerme à La Prairie et à laquelle sont présents :

Mmes Marie-Ève Gill, Patricia Girard, Julie Laporte, Amélie Morin ainsi que M. Dany Gagnon
Tous membres parents formant quorum.

Mmes Louise Bouthillette, Amélie Lefebvre et Julie Monette, représentantes du personnel enseignant

Mmes Hélène Blain, représentante du service de garde

Mme Sophie Tougas, directrice de l'école

Mme Julie Marceau, directrice adjointe de l'école

Le quorum est respecté.

Étaient absentes : Mmes Caroline Morcos et Alexandra Gibeault

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Girard et Mme Tougas souhaitent la bienvenue à tout le monde.

2.0 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Le quorum est respecté.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME JULIE MONETTE

QUE les membres du conseil adoptent l'ordre du jour du 23 mai 2019.
(C-É. 18-19-779) - Adopté

5.0 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE BOUTHILLETTE

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal du 23 avril 2019.
(C-É. 18-19-780) – Adopté

6.0 CHARIOT MATHÉMATIQUE - RÉOLUTION

Les enseignantes de deuxième année avaient fait une demande de subvention à la Caisse populaire afin de préparer un chariot de manipulation en mathématique. Elles ont reçu 500\$.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JULIE LAPORTE

QUE les membres du conseil approuvent que la subvention de 500 \$ du Club Optimiste porte le numéro F1231 et qu'elle servira à défrayer les coûts pour un chariot mathématique.
(C-É. 18-19-781) – Adopté

7.0 BUDGET DE L'ÉCOLE

7.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Présentation sur place du budget fonctionnement et investissement.

IL EST PROPOSÉ PAR MME AMÉLIE MORIN

QUE les membres du conseil adoptent le budget de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté le 23 mai 2019.
(C-É. 18-19-782) - Adopté

7.2 BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le budget de 400 \$ du conseil d'établissement est présenté aux membres.

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANY GAGNON

QUE les membres du conseil adoptent le budget du conseil d'établissement, tel que présenté le 23 mai 2019.
(C-É. 18-19-783) - Adopté

8.0 HORAIRE DE L'ÉCOLE

Remise des horaires lors de la réunion.

Présentation des horaires si nous avons seulement une récréation pour le préscolaire et du primaire, ce serait comme cette année.

Présentation des horaires si nous avons deux récréations par jour pour le primaire et le préscolaire.

Selon ce qui sera décidé par le ministère de l'Éducation, nous choisirons l'un ou l'autre pour l'année scolaire 2019-2020.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JULIE LAPORTE

QUE les membres du conseil approuvent les horaires de l'école, tels que présentés le 23 mai 2019.

(C-É. 18-19-784) - Adopté

9.0 PRÉSENTATION DU PROJET ÉDUCATIF MODIFIÉ

Présentation du projet éducatif de l'école. Nous avons présenté chacune des modifications.

IL EST PROPOSÉ PAR MME PATRICIA GIRARD

QUE les membres du conseil approuvent le projet éducatif modifié, tel que présenté le 23 mai 2019.

(C-É. 18-19-785) - Adopté

10.0 SERVICE DE GARDE

Nous avons modifié notre mode de fonctionnement au moment du dîner et à la fin de la journée. Les parents faisaient deux messages pour aviser les enseignants et le service de garde. Les enfants ne quittent plus au même moment. Maintenant, à la cloche seuls les élèves marcheurs et en autobus quittent avec une enseignante jusqu'à la porte. Par la suite, lorsque le corridor est vidé, les éducatrices qui étaient déjà en poste à la cloche entrent prendre les présences en classe. Les élèves sont assis en classe.

Nous avons présentement plus de 50 messages de parents par jour pour modifier la destination de leur enfant dans la journée. Nous avons besoin de plus de 45 minutes par jour afin de prendre en note les informations, cependant nous avons plusieurs messages qui arrivent après les heures du dîner, et ce même après que les enseignants ont fait le rappel à l'arrivée en classe.

Parfois lorsque les parents envoient les messages par courriel et qu'il y a un suppléant, l'information de se rend pas.

Nous avons des vérificateurs du gouvernement qui regardent nos chiffres et nous devons nous assurer que les élèves inscrits au service de garde soient présents deux plages horaires par jour. Nous pourrions avoir des amendes. Nous voulons assurer une plus grande sécurité. Dans plusieurs écoles, aucun message n'est accepté.

Nous voulons changer notre fonctionnement dès le 27 mai 2019. Les parents ne pourront plus envoyer de papiers à tous les jours, ce service ne sera plus offert. Les parents devront venir chercher leur enfant au service de garde vers 15 h 20. Un document sera possible d'être rempli afin de dire que leur enfant ne sera jamais présent au service de garde, exemple, le lundi soir pendant toute l'année scolaire. Les élèves pourraient avoir des départs autorisés, mais qui seront effectifs du lundi au vendredi ou toujours la même journée, et ce toujours à la même heure. Pendant l'année, il sera

possible de faire des changements, mais il faudra le faire 10 jours ouvrables avant le début de la demande. Pour finir l'année scolaire 2018-2019, nous accepterons 5 jours ouvrables pour les demandes. Un enfant ne pourra quitter directement l'école à la cloche, s'il est inscrit au service de garde. Les parents devront venir le chercher à la porte du service de garde ou remplir un formulaire autorisé et ils pourront quitter seulement après la prise des présences.

Si votre enfant est inscrit à la période du dîner, il ne pourra pas y avoir de changement. Il devra rester dîner à l'école. Il est cependant possible de prendre un arrangement pour l'année pour que par exemple, l'enfant dine trois jours semaine.

Le sujet amène une longue discussion de la part des membres du C.É. Les membres ne sont pas unanimes.

IL EST PROPOSÉ PAR MME PATRICIA GIRARD

QUE les membres du conseil approuvent qu'il n'y ait plus de départ à la pièce à l'heure du dîner ou à la fin de la journée, tel que présenté le 23 mai 2019.

(C-É. 18-19-786) - Adopté

11.0 INFORMATION DE LA DIRECTION

11.1 ORGANISATION SCOLAIRE

Année scolaire 2018-2019 : nous avons 26 groupes

Année scolaire 2019-2020 : nous aurons 24 groupes (à ce jour)

4 classes de préscolaire

4 classes de première année

3 classes de deuxième année

3 classes de troisième année

3 classes de quatrième année

3 classes de cinquième année

3 classes de sixième année

1 classe de cinquième et sixième année

Nous avons envoyé des lettres aux parents des futurs élèves de quatrième, cinquième et sixième année afin d'aviser qu'il y aurait une possibilité de relocalisation. Donc nous faisons appel au volontariat pour un transfert.

Nous sommes tenus par la loi à ce moment-ci d'envoyer une lettre de volontariat. Présentement, nous avons deux groupes de fermés, mais l'organisation scolaire bouge encore. Les parents seront informés des transferts avant le 30 juin.

11.2 REMISE D'UNE BOURSE À UN ÉLÈVE – RÉUSSITE SCOLAIRE

La soirée des bourses des commissaires de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries a eu lieu le mardi 21 mai dernier et nous avons un élève de l'école qui a reçu une bourse au niveau de la réussite scolaire. Le nom de notre élève est Félix Miousse qui est dans la classe de madame Marie-Pascale en quatrième année.

11.3 SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE – 17 JUIN 2019

Deux représentations : une en avant-midi et l'autre en après-midi. L'information sera transmise via l'Info-Express.

12.0 MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS À LA COMMISSION SCOLAIRE

M. Paquet, ancien président du comité de parents est venu parler de comment le conseil d'établissement devrait se dérouler ainsi que le comité de parents. Ils ont également parlé de l'OPP.

Pour l'assemblée générale de l'an prochain, ils cherchent des moyens pour qu'il y ait plus de parents présents.

Pour l'an prochain, il serait bien d'envoyer les informations aux substituts.

Lors du prochain conseil d'établissement, il faudrait mentionner la date de l'assemblée des parents du début d'année.

13.0 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14.0 AUTRES SUJETS

La prochaine rencontre du C.É. sera le lundi 10 juin à 18 h 30 au restaurant Gattuso.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 9 h 10

Patricia Girard
Présidente

Sophie Tougas
Directrice